Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h58
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_214-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absente : Mme ISSAAD
Secrétaire de séance : M. El BAIED

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants.....32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h58
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_214-DE

Délibération 2020 - 214

15 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN SISE RUE CHARLES ANDRE SECTION AO 17 – DEFINITION DES CONDITIONS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

La Ville de CHAUNY a cédé à AGES et VIE HABITAT un terrain de 3138 m2 en vue de la construction de 5 logements à usage locatif pour 20 personnes âgées, objet du permis de construire N°02 173 20 ct005 accordé le 5 juin 2020.

Pour accueillir ce projet et le desservir, il est envisagé la création d'une voirie et de places de stationnement qui reliera à terme les 42 logements de personnes âgées allée de la Justice, projet de l'OPAL.

L'aménagement de la voirie nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle AO 17 appartenant à Mme NOBLECOURT Marie Louise.

Par lettre du 19 octobre 2020, cette dernière a accepté la cession de ce terrain de 173 m2 (*figurant en bleu* sur le plan joint) pour le prix de 1000 euros ; les frais de division et de notaire étant à la charge de la Ville.

La Direction des Finances Publiques – pôle France Domaine - consultée,
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme et de la commission des finances moins une abstention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AO 17 de 173 m² figurant au plan joint pour un montant de 1000 € ; frais de division et de notaire à la charge de la Ville,

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes ; les crédits sont inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 21/12/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 décembre 2020
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.
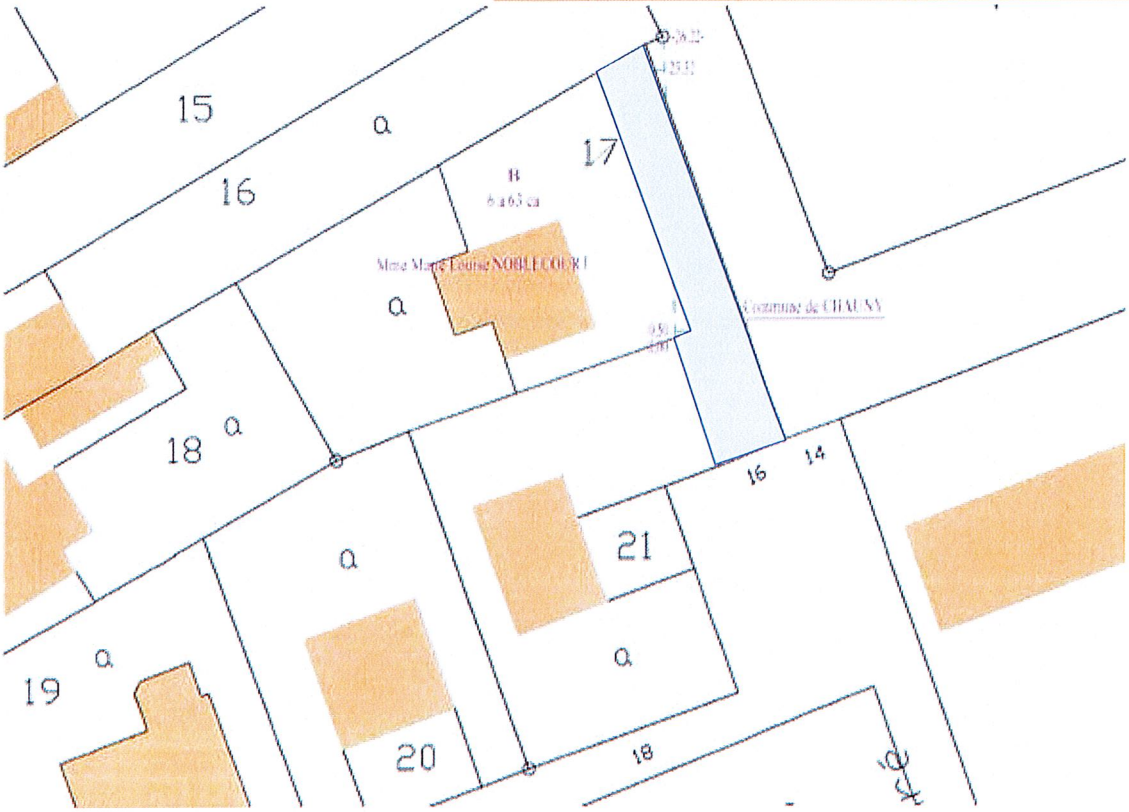
Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2020 à 10h58
Réference de l'AR : 002-210201604-20201217-d2020_214-DE